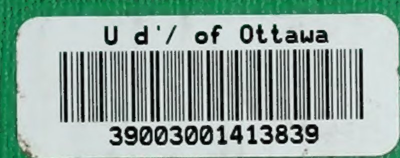

U d'/ of Ottawa
39003001413839



INSTITUT DE FRANCE

ACADÉMIE DES INSCRIPTIONS ET BELLES-LETTRES

LA MORALE ET LA CITÉ

DANS LES

POÉSIES DE SOLON

PAR

M. MAURICE CROISET

MEMBRE DE L'ACADÉMIE

Lue dans la séance publique annuelle du 13 novembre 1903



PARIS

TYPOGRAPHIE DE FIRMIN-DIDOT ET Cie

IMPRIMEURS DE L'INSTITUT DE FRANCE, RUE JACOB, 56

M D CCCC III



LA MORALE ET LA CITÉ

DANS LES

POÉSIES DE SOLON

PAR

M. MAURICE CROISET

Solon, qu'on a pu appeler « le fondateur de la démocratie athénienne » (1), est aussi, comme on le sait, le plus ancien des poètes attiques, ou du moins le plus ancien de ceux qui nous sont connus. De ses poésies, quelques morceaux seulement ont été conservés, deux ou trois presque en entier, les autres à l'état de fragments. Ce sont des témoignages historiques de la plus haute valeur; car Solon y parle sans cesse de lui-même, de son œuvre politique, des factions qui déchiraient alors la cité athénienne, de

(1) Arist., *Rép. d'Ath.*, XLI, 2 : ἡ ἐπὶ Σόλωνος (κατάστασις), ἀφ' ἧς ἀρχὴ δημοκρατίας ἐγένετο. Wilamowitz-Mœllendorff, *Aristotel. und Athen*, I, p. 39 : « der Stifter der athenischen Demokratie »

ses intentions et des difficultés qu'il a rencontrées : l'Athènes des premières années du VI[e] siècle revit, avec ses discordes et ses souffrances, dans ces poèmes d'une sincérité vive et mordante, où a passé tout entière l'âme d'un honnête homme et d'un bon citoyen. Et cette sincérité, servie par une imagination quelquefois brillante, par une raison hardie et prompte, ingénieuse et incisive, en fait aussi le mérite littéraire. Solon n'est pas un grand poète, ni même un poète de profession, mais c'est un homme de cœur et d'esprit, chez qui la poésie jaillissait de l'émotion et du jugement, toujours vivante et colorée (1).

Toutefois, ce n'est ni au point de vue littéraire, ni au point de vue proprement historique, que je voudrais ici parler encore de lui et de ses poèmes : c'est uniquement au point de vue moral. Il ne me semble pas qu'on ait jusqu'ici montré, avec toute la précision désirable, quelle influence la vie de la cité, dans sa période d'organisation active, a exercée sur le développement de la morale grecque, et particulièrement sur la notion de justice. Or cette influence apparaît, si je ne me trompe, dans les poèmes de Solon plus clairement que partout ailleurs. Il y a donc intérêt à les interroger sur ce point, et c'est ce que je voudrais faire, aussi brièvement que possible. En

---

(1) Le rôle politique de Solon a été étudié à l'aide de ses poésies dans les principales histoires de la Grèce : il suffit de rappeler les chapitres de Grote, de Curtius, d'Ed. Meyer, de Busolt, relatifs à ce sujet. M. de Wilamowitz-Mœllendorff, dans son ouvrage intitulé *Aristoteles und Athen*, a consacré à Solon le chap. III du tome I, et, dans l'appendice 4 du second volume, il a donné, pour la première fois, un classement méthodique des poèmes politiques.

les passant en revue très rapidement suivant leur ordre chronologique, tel qu'on peut l'établir avec une vraisemblance suffisante, nous verrons s'opérer dans l'esprit de leur auteur, par l'effet des circonstances, un changement intéressant qui, peut-être, n'est pas sans éclairer quelques-uns des progrès décisifs de la conscience grecque (1).

I

Le premier poème de Solon qui intéresse notre recherche est une élégie ayant pour sujet la richesse (2). Il ne semble pas douteux qu'elle n'appartienne à la première partie de sa vie. La politique n'y tient encore aucune place : l'auteur est manifestement étranger aux préoccupations qui devaient, plus tard, l'absorber tout entier. En outre, la question même qu'il se pose convient bien mieux à un homme qui débute dans la vie active. Est-il désirable de s'enrichir? quels sont les avantages et les dangers de la richesse? On comprend qu'entre trente et quarante ans, quand le futur législateur, selon le témoignage de Plutarque (3), faisait le commerce maritime et s'efforçait de restaurer son patrimoine, quelque peu endommagé, cette question ait eu pour lui un très vif intérêt : il s'agissait d'orienter sa

(1) Ce changement a été noté déjà dans l'antiquité. Plutarque le signale, bien qu'en termes un peu vagues, *Solon*, ch. III : τῇ δὲ ποιήσει κατ᾽ ἀρχὰς μὲν εἰς οὐδὲν ἄξιον σπουδῆς, ἀλλὰ παίζων ἔοικε προσχρήσασθαι καὶ παράγων ἑαυτὸν ἐν τῷ σχολάζειν· ὕστερον δὲ καὶ γνώμας ἐνέτεινε φιλοσόφους κ. τ. ἑ.

(2) Bergk, *Poetæ lyrici Græci*, t. II, p. 13, Μνημοσύνης καὶ Ζηνὸς Ὀλυμπίου ἀγλαὰ τέκνα.

(3) Hermippe, dans Plutarque, *Solon*, chap. II.

*

vie. Plus tard, elle lui aurait paru oiseuse et peu digne de son attention.

Cela étant, nous avons le droit de considérer ce poème comme témoignant d'un premier état de sa pensée, et d'y prendre, par conséquent, le terme de comparaison nécessaire pour en apprécier le développement ultérieur.

C'est une élégie à la mode ionienne. Que faut-il entendre par là? Rien absolument qui ressemble à ce que le terme d'élégie nous suggère aujourd'hui. L'élégie alors florissante dans la Grèce d'Asie et dans les îles depuis plus d'un siècle, l'élégie d'Archiloque, était une sorte de discours en vers, qui ne supposait ni deuil, ni plainte amoureuse. Autant que nous pouvons le savoir, on la récitait en société, devant un cercle d'amis, le plus souvent après le banquet. On ne saurait dire avec certitude si elle était encore précédée d'un prélude sur la flûte lydienne, qui pouvait aussi marquer, çà et là, les pauses du récitant.

En tout cas, ce n'était pas l'air qui en faisait le mérite. Ce qu'on lui demandait, c'était d'occuper, après le repas, des esprits un peu excités, que les longs récits de l'épopée avaient fini par ennuyer, et qui, pourtant, aimaient la poésie. On avait assez d'Agamemnon et d'Achille, du beau Pâris, et même d'Hélène, on était las des héros et de leurs exploits, des batailles interminables et des tueries toujours renouvelées. Les riches marchands de Milet, d'Éphèse, de Colophon, gens d'esprit, à coup sûr, mais qui songeaient à des aventures tout autres, voulaient qu'on leur parlât d'eux-mêmes, de ce qui les touchait directement, de façon toutefois à les distraire de leurs soucis quotidiens. La poésie qu'il leur fallait était une

poésie tout imprégnée de leurs sentiments, voisine de la vie réelle, et pourtant propre à les charmer en les délassant.

Voilà justement ce que leurs poètes, successeurs très avisés des aèdes, ne manquaient pas de leur donner. C'est cette poésie que Solon, jeune encore, rencontra en Ionie dans ses voyages, et c'est celle-là qu'il contribua à introduire dans Athènes.

Représentons-nous, d'après cela, dans quelles circonstances dut être récité son poème sur la richesse. Un certain nombre d'Athéniens, ses amis, sont réunis : ce sont, comme lui, des hommes qui veulent faire fortune et qui y travaillent âprement. Dans la vie courante, du matin au soir, ils ne se demandent guère si, en cela, ils ont tort ou raison: l'instinct les mène, et leur activité même les empêche de réfléchir. Mais, à table, pendant que les coupes circulent, c'est autre chose; une pointe d'émotion communicative est propice à la philosophie. C'est le moment où un peu de morale ne saurait manquer d'être bien accueilli d'eux. Il n'est pas nécessaire qu'elle soit très neuve ni très profonde. De vieilles idées, pourvu qu'elles soient enveloppées d'images ou présentées sous forme piquante, feront fort bien leur affaire. Solon ne leur apporte pas autre chose.

Il s'adresse aux Muses de Piérie, « brillants enfants de Mnémosyne et de Zeus Olympien » ; et que leur demande-t-il? non pas la sagesse, ni l'éloquence, ni l'art des beaux vers; il estime probablement qu'à cet égard il n'a rien à désirer; mais il leur demande la richesse et la considération. L'ingénuité naïve avec laquelle ce souhait

est formulé montre simplement qu'on avouait alors, sans fausse honte, bien des désirs qu'on a pris, depuis, l'habitude de dissimuler, ou de présenter sous des dehors plus honnêtes. Mais le point important, c'est la réserve essentielle que fait le moraliste, et qu'il va développer. Il veut être riche, mais il ne veut pas l'être injustement. Il est persuadé que la richesse injuste ne dure pas; car, tôt ou tard, Zeus frappe le coupable ou ses enfants. Partant de là, il se laisse entraîner par ses pensées, sans s'assujettir à un ordre d'une logique rigoureuse. Il nous montre les hommes fascinés par la richesse, désireux de l'acquérir à tout prix, et se faisant illusion sur l'incertitude de leurs efforts et de leurs espérances. Il termine en signalant le danger secret qu'elle recèle en elle-même, à savoir l'oubli presque nécessaire de la modération, qui est la loi de l'humanité.

On voit immédiatement que toute la substance du poème est une sorte de lieu commun, qui se rattache à la poésie hésiodique, et qui avait dû être plus d'une fois utilisé par l'élégie ionienne. Il est vrai que ce lieu commun pouvait avoir des applications précises qui nous échappent, et qui, si nous les connaissions, en augmenteraient singulièrement l'intérêt. En l'écoutant, plus d'un des auditeurs de Solon devait être amené à faire tout bas son examen de conscience, ou celui de son voisin. Et, bien que les élégies n'aient pas eu, probablement, beaucoup plus d'efficacité que les sermons pour corriger les hommes, il n'est pas impossible, après tout, que quelques-uns au moins en aient profité.

Quoi qu'il en soit, il faut reconnaître qu'en ce temps les

idées morales du poète n'avaient rien encore de très personnel. Tout ce qui est dit ici de la façon dont Zeus exerce ses vengeances et de l'égarement qui résulte de l'excès même de la prospérité rappelle de près ce que nous trouvons déjà chez Homère et chez Hésiode. S'il est question de justice, c'est à un point de vue tout individuel et privé. La justice ne règle encore que les relations entre particuliers; elle n'intéresse pas la société dans son ensemble, ni les classes dans leurs rapports mutuels.

Nous avons donc là comme un premier état de la pensée morale de Solon, où domine la tradition ancienne; et c'est justement le grand intérêt de cette élégie, au point de vue que nous avons choisi.

II

C'est dans la période de troubles immédiatement antérieure à sa législation, que le génie de Solon, douloureusement instruit par les circonstances, semble avoir mûri ses idées. Aristote nous a conservé le début du poème qui, dit-il, décida les partis à le choisir comme arbitre et comme chef du gouvernement (διαλλακτὴν καὶ ἄρχοντα) (1). Ce n'est que le commencement d'une phrase qui reste en suspens, mais cela suffit pour qu'on sente la profondeur et la sincérité des émotions qui agitèrent alors son âme :

« Oui, je sais, et une douleur est au fond de mon âme lorsque je vois cette terre, la plus ancienne du nom ionien... »

(1) *Rép. des Athén.*, c. 5.

Nous devinons aisément ce qui devait suivre ; et Aristote nous en donne d'ailleurs le résumé. Ce qu'il voyait avec cette douleur profonde, c'était le déchirement de son pays, la haine des citoyens contre les citoyens, la dureté des riches, l'oppression et la révolte des pauvres. « Il combat chaque parti, nous dit Aristote, au nom du parti adverse ; et il discute les griefs mutuels, et enfin il demande aux uns et aux autres de mettre fin à cette fureur de conflits. » Il y avait donc là, évidemment, un premier appel à une justice sociale, bien différente de celle qui se montrait à nous tout à l'heure. Mais nous ne pouvons ici que l'entrevoir ; passons à une œuvre mieux conservée.

L'élégie que Démosthène fit lire en entier dans son discours *sur l'Ambassade* est pour nous le témoignage le plus explicite des pensées qui durent alors naître et se succéder dans l'esprit de Solon. Tout le monde connaît cet acte d'accusation véhément, qui se termine par un éloge de l'ordre selon la loi (εὐνομία). L'accusation est dirigée contre les « chefs du peuple » (δήμου ἡγεμόνες), ce qui ne signifie pas ici — le contexte en fait foi — les chefs du parti populaire, mais bien les personnages puissants qui étaient à la tête des diverses factions. Solon leur reproche leurs dispositions injustes (ἄδικος νόος), et, pour autoriser cette imputation, il nous les montre violents et avides, uniquement soucieux de s'enrichir, volant et pillant les dieux et les hommes. Puis, tout à coup, par une véritable invention de poète, il dresse, en face d'eux, la grande image de la Justice, qui les observe en silence et qui attend son heure :

« Ils ne s'arrêtent plus, s'écrie-t-il, devant les lois saintes

qu'a posées Diké; mais elle, silencieuse, elle sait ce qui se passe et ce qui s'est passé, et toujours, avec le temps, elle vient se faire payer ce qu'on lui doit. »

Cette déesse de la justice n'est plus tout à fait, comme on le voit, celle d'Hésiode, la vierge faible et craintive, maltraitée par des mains brutales, et qui criait à son père pour obtenir protection. Elle a maintenant une force patiente, elle attend parce qu'elle est sûre de ses fins, et, dans le silence effrayant où elle s'enveloppe, elle ressemble aux lois mystérieuses et inéluctables de la nature, que rien ne presse, mais que rien non plus n'arrête ni ne retarde.

Or, ce qui l'a ainsi grandie, nous le sentons ici, ce n'est pas seulement le progrès général de la réflexion, mais c'est aussi et surtout qu'elle s'est peu à peu associée à la vie générale de la cité. Chez Homère et chez Hésiode, elle n'avait guère à régler que des différends privés, des contestations d'héritage ou des partages litigieux; elle personnifiait uniquement la sentence des arbitres; elle siégeait entre les plaideurs et elle s'appuyait sur le serment. A présent, il en est tout autrement. Au milieu de ces conflits et de ces revendications, à travers lesquels la cité tend à s'organiser, elle apparaît comme une puissance d'équité qui seule peut créer un état de choses durable. Le poète lui conserve sa figure mythique, et il semble qu'il parle, à peu de chose près, le langage de ses devanciers; mais ce langage, vraiment, tout ancien et traditionnel en apparence, énonce des pensées qui sont nouvelles.

Quelle est, en effet, pour lui la conséquence de ces violences faites à la justice? C'est la servitude prochaine, la

guerre civile, les haines et les complots, c'est-à-dire la destruction de la cité à brève échéance :

« Ce sont, dit-il, les citoyens eux-mêmes qui veulent détruire cette grande ville par leur propre folie, en ne songeant qu'à l'or qui les séduit. »

Et déjà, il note des faits de violence qui lui semblent intolérables : des pauvres vendus comme esclaves à l'étranger, le domicile des citoyens forcé, la contrainte odieuse pénétrant jusqu'au foyer :

« Ainsi le mal de la cité s'insinue en chaque maison ; les portes extérieures ne sont plus assez fortes pour l'arrêter : il s'élance, il franchit le seuil ; il saisit le malheureux, qui fuit en vain tout au fond de sa demeure. »

C'est là ce qu'il appelle d'un mot le désordre moral (δυσνομία), et c'est à cela qu'il oppose cette *eunomie*, qui seule peut sauver Athènes, et qui n'est, en somme, pour lui, que la forme sociale et politique de la justice. L'éloge qu'il en fait a presque le tour et l'élan d'un hymne :

« Elle aplanit les aspérités, elle met fin aux excès, elle éteint la flamme de l'insolence, elle dessèche en sa floraison la folie fatale qui grandissait, elle redresse les jugements tortueux, elle adoucit les actes violents, elle fait cesser l'action de la discorde et la colère des âpres contestations ; par elle, tout, dans un peuple, devient ordre et sagesse. »

Il n'est pas douteux qu'en ces années d'épreuve, qui furent aussi pour lui une période de candidature, Solon n'ait écrit et répandu dans le public plusieurs poèmes animés du même esprit, et qu'il n'ait agi par là très fortement sur l'opinion. [On pourrait dire qu'il fit une cam-

pagne électorale avec des élégies, comme on en fait aujourd'hui avec des articles de journaux ou des discours.] Le poème qui vient d'être analysé peut sans doute être considéré comme le résumé de beaucoup d'autres. Car c'est le propre des campagnes électorales, en tout temps et en tout pays, qu'on y répète souvent les mêmes choses. Mais quand celui qui les répète croit à ce qu'il dit, il arrive que ces choses ainsi répétées prennent possession de lui et qu'elles constituent, dans son être moral, une force nouvelle de pensée et d'action.

Les idées que nous venons de noter avaient déjà transformé le poète de tradition ionienne qui s'offrait à nous au début de cette étude. Elles allaient maintenant se préciser dans son œuvre législative, et c'est ainsi achevées que nous les retrouvons dans les dernières poésies dont il me reste à parler.

III

Lorsque Solon eut donné aux Athéniens les lois qu'ils lui avaient demandées et qu'il se fut démis du pouvoir, ces lois devinrent naturellement l'objet de discussions passionnées. L'histoire atteste qu'après une pacification peu durable, la lutte reprit entre les partis, aussi ardente que jamais, et l'on sait qu'elle dura jusqu'au jour où Pisistrate, par une série de coups d'État, imposa son autorité à ce peuple qui n'avait pas su être libre.

Dans cette période d'agitation, des critiques acerbes s'élevèrent contre Solon. C'était à lui que tout le monde s'en prenait; car il avait voulu concilier des passions

opposées, et, selon l'ordinaire, il n'avait satisfait personne. Mais il n'était pas homme à se laisser injurier sans rien dire. Et il se défendit à sa manière, qui n'était pas celle du premier venu, c'est-à-dire en poète irrité, avec une verve, une éloquence et une vivacité, qui semblent avoir persisté en lui jusqu'à la fin.

Les poésies qu'il composa dans cette dernière partie de sa vie se répartissent évidemment sur une assez longue durée, qu'on peut évaluer à une trentaine d'années; ce sont des iambes et des élégies. Les rares fragments qui nous en restent ne se prêtent guère à un classement chronologique tant soit peu rigoureux; mais ce classement est inutile ici, car, à ce moment, ses idées étaient faites, et il n'y a pas lieu de penser qu'elles aient sensiblement varié.

Ce qui en fait le fond, c'est une conception de la justice toute concrète et vraiment sociale. Elle se résume en un petit nombre d'exigences fondamentales, qui ne peuvent être éludées sans que la cité elle-même soit détruite. Il avait fallu, suivant lui, que la petite propriété, le domaine du pauvre, unique garantie de sa subsistance, fût à l'abri de l'usure qui la dévorait; que l'Athénien, en aucun cas, ne pût être vendu à l'étranger, et, par conséquent, cesser d'être Athénien; enfin que, dans son pays même, l'homme libre n'eût pas à craindre de devenir esclave d'un créancier impitoyable. C'était là ce qu'il avait voulu faire et ce qu'il se flattait d'avoir réalisé, comme il l'atteste dans de fort beaux vers, cités en partie par Plutarque, en partie par Ælius Aristide, vers que nous lisons aujourd'hui, sous une forme plus complète et plus correcte, dans la *République des Athéniens* d'Aristote. Il serait trop long de

les traduire ici. Rappelons seulement quel accent de conviction, de fierté et de satisfaction patriotique s'y laisse sentir dans tous les détails, et avec quelle noble et religieuse confiance l'homme d'État invoque, devant le tribunal du temps, le témoignage de la « terre noire, mère vénérée des dieux Olympiens », affranchie par lui des servitudes que l'usure lui avait imposées.

C'est affaire aux historiens, d'expliquer et de discuter de près les mesures prises par Solon. Ce que nous devons faire ressortir, à un point de vue plus spécial, c'est l'idée essentielle d'où elles procèdent, idée dont le caractère se marque dans la façon même dont il en parle.

Nous n'avons pas devant nous un philosophe qui éprouve le besoin de remonter aux principes ni de justifier ses actes doctrinalement. La question de la propriété et de ses limites, celle des droits de l'État, ou encore de l'inviolabilité de la personne humaine, et quelques autres qui nous paraissent à nous impliquées dans ses actes de la façon la plus évidente, et dont la gravité ne laisse pas que de nous troubler lorsque nous voulons les juger, tout cela lui est totalement étranger. Ces questions, en effet, personne encore ne les avait formulées dans le monde grec. S'il est probable qu'on les apercevait déjà confusément derrière les problèmes pratiques qu'il s'agissait de résoudre, en tout cas ces futures théories n'apparaissaient encore que comme l'expression d'intérêts individuels ou collectifs; et il est plus facile, en somme, d'imposer des concessions aux intérêts qu'aux théories; car les intérêts cèdent à la contrainte, tandis que les théories sincères ne cèdent qu'à la force de la raison. Solon, nous le voyons assez par tout

ce qu'il dit, n'obéissait à aucune doctrine; il ne se doutait même pas qu'il y eût, en de telles choses, matière à doctrine : il agissait simplement au nom de l'équité, c'est-à-dire en se conformant à un certain idéal de justice que la vie sociale avait peu à peu créé, et qui resplendissait avec une clarté particulière dans son esprit lucide et pratique.

Or c'est là justement ce qui mérite d'être signalé. Les révolutions et les guerres civiles que subissaient alors, tour à tour, presque toutes les cités grecques, avaient dû causer bien des souffrances. Mais on se dit, en lisant de tels vers, qu'elles n'étaient pas sans profit pour le développement moral de l'hellénisme. Le sentiment du droit des plus faibles, celui de la dignité humaine et d'une certaine liberté qui en est la condition nécessaire, l'aspiration à une égalité au moins proportionnelle, enfin une notion nouvelle de la solidarité politique, se manifestaient spontanément, là où la vie sociale était le plus intense, et devenaient autant d'éléments de l'idée de justice élargie et transformée (1). C'est ce que Solon exprimait à sa manière, lorsqu'il disait :

« J'ai écrit des lois qui s'appliquent également au grand et au petit, et j'ai su adapter, selon le droit, la justice à chacun (2). »

---

(1) On connaît le mot attribué à Solon par Plutarque (*Solon*, c. XVIII) : « La cité la mieux constituée est celle où les citoyens non lésés défendent ceux qui le sont, non moins énergiquement que s'ils l'étaient eux-mêmes, et travaillent à punir l'injustice. »

(2) Arist., *Rép. des Ath.*, pass. cité, v. 18 :

θεσμοὺς δ'ὁμοίως τῷ κακῷ τε κἀγαθῷ
εὐθεῖαν εἰς ἕκαστον ἁρμόσας δίκην
ἔγραψα...

Haute et féconde pensée, qu'il n'avait pas trouvée chez les poètes ses devanciers ni dans les inspirations ioniennes de sa jeunesse, mais qui lui venait directement du contact avec la vie de la cité.

IV

Il faut ajouter que les mêmes poésies attestent chez leur auteur un affermissement du caractère, ou même un ennoblissement de l'âme, dus aux mêmes influences.

Au milieu des contradictions qui viennent l'assaillir, Solon, se jugeant lui-même, dégage sa pensée intime et affirme ses principes avec force.

Une modération consciente et réfléchie a été sa règle, et il s'en fait honneur : il lui a fallu, pour être modéré, lutter contre des furieux, qui ne voulaient pas permettre qu'il le fût : et il l'a été héroïquement, en dépit des objurgations violentes et des outrages que les divers partis lui adressaient également. L'aristocratie voulait qu'il écrasât le peuple, le peuple voulait qu'on en finît avec l'aristocratie.

« Si j'avais eu mêmes sentiments que nos adversaires, ou si j'avais fait ce que les autres voulaient qu'on leur fît, cette ville eût été veuve de beaucoup de ses citoyens. Mais moi, je faisais front et je me défendais de tous les côtés, tournant sur moi-même comme le loup au milieu des chiens (1). »

---

(1) Arist., *Rép. des Ath.*, pass. cité, v. 22.

Et il ajoute, plus loin, en usant d'une autre image non moins expressive :

« Je me suis dressé entre eux, comme une pierre de bornage entre deux champs contestés (1). »

Cette modération, au fond, nous le voyons, ce n'était encore que le sentiment de la justice, mais c'était un sentiment actif, combattant avec énergie, et soutenu par une volonté inébranlable. « Ce que j'ai fait, dit-il ailleurs, je l'ai fait d'autorité, associant la force avec la justice, et par là j'ai pu accomplir ce que j'avais promis (2). »

Et lorsqu'il embrasse son œuvre entière d'un coup d'œil, dans une élégie qui est d'un ton plus apaisé et qui peut avoir été composée plus tard, il la représente comme une œuvre de conciliation. Il n'a, dit-il, ni abaissé ni exalté le peuple; il n'a pas humilié ni dépouillé non plus ceux qui étaient riches et puissants ; mais, ajoute-t-il :

« Je me suis tenu entre les deux partis, opposant à chacun mon solide bouclier, et je n'ai permis, ni aux uns ni aux autres, de vaincre injustement. »

Voilà donc un trait de caractère qui ressort vivement, et qu'il s'applique lui-même à faire ressortir. Nous voyons là une réelle vertu, née dans la guerre civile; et, dès qu'elle inspire le poète, elle chasse bien loin les lieux communs de la tradition, pour y substituer une affirmation très fière de sa personnalité, due au sentiment du devoir et du bien public.

La conscience de son désintéressement ne l'inspire pas

---

(1) *Ibid.*, fin du chapitre.
(2) *Ibid.*, v. 15.

moins heureusement. Les fragments de son poème adressé à Phocos nous font en quelque sorte entendre encore les moqueries de ceux qui ne pouvaient comprendre qu'ayant eu en mains le pouvoir suprême, il ne l'eût pas gardé.

« Non vraiment, Solon n'était pas l'homme avisé, ni le politique que nous croyions : ce que les dieux lui donnaient de bon, il n'a pas voulu l'accepter. Le gibier était pris : mais lui, tout ébahi, il a oublié de tirer le filet; c'est qu'il a manqué de cœur et perdu la tête. Ah! si, moi, j'avais eu le pouvoir, j'aurais voulu me faire riche à satiété, et, pour être tyran d'Athènes, ne fût-ce qu'un seul jour, j'aurais consenti à ce qu'on fît ensuite une outre avec ma peau et à ce que ma race fût anéantie (1). »

C'était déjà faire la satire de ces sentiments que de leur prêter ce cynisme ingénu. Mais Solon ne dédaigne pas d'y répondre directement :

« Si j'ai épargné la terre de mes pères, si j'ai refusé de saisir la tyrannie et le pouvoir violent, qui eût souillé et déshonoré mon nom, je n'en suis pas humilié. Car, c'est justement par là que je pense l'emporter plus glorieusement sur tous les hommes (2). »

Il est possible que Solon n'ait pas eu grand effort à faire pour se défendre de l'ambition : il était trop clairvoyant pour n'en pas deviner les amertumes et les déceptions, avant même de les avoir éprouvées. Mais nous n'avons aucune raison pour ne pas croire qu'à cette sagesse naturelle se soient associés les motifs élevés qu'il laisse

---

(1) Plutarque, *Solon*, c. XIV.
(2) *Ibid.*

deviner dans ses vers. Il considérait la tyrannie comme une violence, et la violence lui répugnait, parce qu'il avait foi dans la justice et la liberté.

Les événements qui suivirent durent mettre cette foi à une rude épreuve. Solon vit se préparer la tyrannie de Pisistrate, et il avertit vainement ses concitoyens dans des vers dont nous possédons encore quelques fragments. Lorsque ses prédictions furent réalisées, il se donna le plaisir de leur répéter, à plusieurs reprises et sous diverses formes, l'éternel reproche des sages à ceux qui ont refusé de les écouter : « Je vous l'avais bien dit. » Mais il semble qu'il l'ait fait sans aigreur et sans dureté. La vieillesse, qui n'émoussait pas son esprit, n'assombrissait pas non plus son humeur bienveillante et aimable. Il continuait à aimer la vie, et, s'il faut en croire Plutarque, il associait encore un certain goût pour le plaisir à l'attachement qu'il gardait aux muses (1). Si les années lui apportaient quelques désillusions, il se contentait sans doute de compter ces leçons de choses au nombre des bénéfices qu'il devait à l'expérience, et il répétait à ses amis le vers charmant qui reste plus particulièrement attaché à son souvenir :

« Je vieillis, en apprenant chaque jour beaucoup de choses. »

Γηράσκω δ' αἰεὶ πολλὰ διδασκόμενος (2).

---

(1) Plut., *Sur l'Amour*, c. V.

(2) Plut., *Vie de Solon*, c. XXXI.

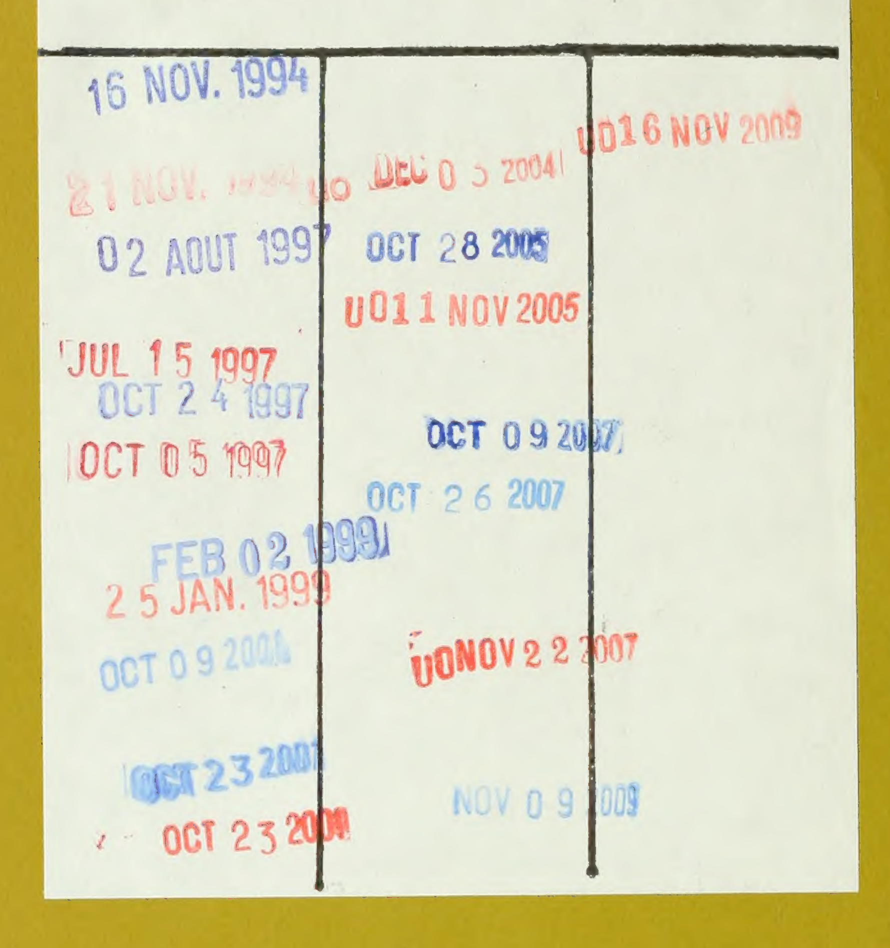
V

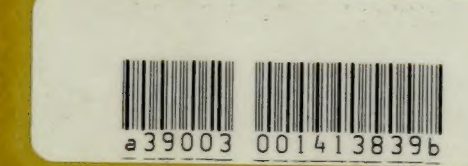
J'ai essayé de montrer, dans cette rapide étude, quelles hautes pensées morales la vie publique avait fait naître, au début du VIe siècle, chez un homme qui, par ses premières œuvres, n'y semblait pas spécialement prédestiné. Il est fort probable que, dans le même temps, des pensées analogues ont dû se produire dans d'autres cités, et qu'elles ont été exprimées par d'autres poètes ou moralistes dont nous ignorons les œuvres. Mais le grand nom de Solon, autant peut-être que son mérite poétique, a été cause qu'Athènes a gardé l'honneur de leur avoir donné place la première dans le trésor de sa littérature.

Il eût été plus glorieux encore pour elle de les mettre en pratique. Mais il faut reconnaître qu'à cet égard tout ce ce qu'elle avait d'esprit lui servit fort peu. Quelque indulgence qu'on soit porté à éprouver pour un peuple qui a créé tant de belles choses, il est difficile de ne pas avouer que le sens du gouvernement politique fut toujours bien faible chez lui, et qu'il n'a guère réussi à organiser, comme Solon l'avait espéré et voulu, la justice dans la liberté. Toutefois, l'œuvre de Solon, œuvre législative et poétique à la fois, ne fut pas stérile. Elle resta, dans la vie publique, comme un idéal, que les meilleurs citoyens aimaient à invoquer et qui leur prêtait son autorité; et elle devint, dans la vie morale et intellectuelle, comme une source de bonnes pensées, que de grands esprits accrurent peu à peu, et qui, peut-être, attendent encore leur réalisation.

Paris. — Typ. Firmin-Didot et Cie, impr. de l'Institut, 56, rue Jacob. — 13827.




16 NOV. 1994
02 AOUT 1997
JUL 15 1997
OCT 24 1997
OCT 05 1997
FEB 02 1999
25 JAN. 1999
OCT 23 2004
OCT 28 2005
U011 NOV 2005
OCT 09 2007
OCT 26 2007
UONOV 22 2007
NOV 09 2009
U016 NOV 2009


a39003 001413839b

